



L'ALBANIE AU CŒUR DE LA CIVILISATION MÉDITERRANÉENNE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France - Albanie à Tirana et à Shkodër

24 au 28 avril 2023

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Albanie du Sénat, conduite par son président, M. Pierre Ouzoulias, et composée de Mme Vivette Lopez et MM. Lucien Stanzione et Jean-Michel Arnaud, s'est rendue à Tirana et dans la préfecture de Shkodër du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023.

Ce déplacement visait notamment à poursuivre et renforcer les échanges interparlementaires entre le Sénat et le Parlement albanais à la suite de l'accueil à Paris, en décembre 2022, d'une délégation de députés albanais conduite par le président du groupe d'amitié Albanie-France, M. Eduard Shalsi.

I.- Une vocation européenne confirmée

A – L'entrée dans une nouvelle phase de l'intégration européenne de l'Albanie

L'intégration européenne constitue **un objectif national pour l'Albanie**. Pour la présidente de la commission des Affaires européennes du Parlement albanais, Mme Jorida Tabaku, membre de l'opposition, il s'agit du seul sujet qui mette d'accord tous les Albanais. L'ambassadrice de l'Union européenne (UE) en Albanie, Mme Christiane Hohmann, a confirmé que l'opinion publique reste massivement pro-européenne dans le pays.

L'Albanie avait déposé sa candidature à l'adhésion à l'UE en avril 2009 et obtenu le statut de pays candidat en juin 2014. Alors que l'ouverture des négociations d'adhésion avait été approuvée par le Conseil européen en 2020, le processus est resté bloqué par un différend entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord, en raison du choix fait par le Conseil européen de « coupler » les deux candidatures.

La présidence française de l'Union européenne ayant permis d'aboutir à un compromis, la première conférence intergouvernementale marquant **l'ouverture officielle des négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord s'est tenue le 19 juillet 2022**. La guerre en Ukraine a probablement marqué un tournant dans l'évolution de la situation des pays de la région au regard du processus d'adhésion.

Lors de son entretien avec la délégation sénatoriale, le 26 avril, la présidente du Parlement albanais, Mme Lindita Nikolla, a salué le rôle moteur joué par la France dans le processus d'adhésion de l'Albanie et des Balkans occidentaux. La participation, en décembre dernier, du Président de la République Emmanuel Macron au sommet UE-Balkans occidentaux organisé à Tirana a représenté un symbole important pour les Albanais.



La délégation reçue par Mme Lindita Nikolla, présidente du Parlement albanais

B – Les négociations d'adhésion, un long chemin à parcourir

Le processus de « criblage » de l'acquis communautaire par la Commission européenne a été lancé le 15 septembre 2022. Dans ce cadre, l'examen du premier groupe (« cluster »), portant sur les chapitres dits « fondamentaux » – État de droit, démocratie, administration, économie de marché, marchés publics et contrôle financier –, est achevé et doit faire l'objet d'une feuille de route élaborée par la Commission. L'ouverture des négociations sur ces chapitres pourrait être décidée par le Conseil européen cet automne.

L'intégration européenne est, depuis le début du processus, **un moteur permettant à l'Albanie de se réformer**. Ainsi, des progrès considérables ont déjà été réalisés, notamment dans le cadre de la réforme de la justice adoptée en 2019. La procédure de réexamen (« vetting ») de la compétence et de l'intégrité de l'ensemble des juges et procureurs du pays s'est poursuivie, entraînant la démission d'une grande partie des magistrats. La création d'une école de la magistrature a permis de pourvoir de nombreux postes et de remettre en marche la Cour constitutionnelle et la Haute Cour.



Entretien avec MM. Tritan Shehu et Eduard Shalsi, membres du groupe d'amitié Albanie-France,

Cependant, comme l'ont reconnu l'ensemble des interlocuteurs de la délégation, **l'Albanie doit encore réaliser d'importants efforts**, notamment en matière de lutte contre la corruption et le crime organisé ainsi qu'en matière de liberté des médias. En outre, du point de vue de l'UE, certains projets de réforme ne vont pas dans le bon sens, à l'image d'un projet de loi d'amnistie fiscale qui vise à réduire le poids de l'économie informelle mais comporte des risques de blanchiment d'argent.

La délégation a pu aborder ces sujets avec franchise avec M. Eduard Shalsi et les parlementaires albanais qu'elle a rencontrés.

Si les responsables politiques albanais se montrent attachés à l'intégration à l'UE de l'ensemble des Balkans occidentaux, la question d'un « découplage » de leurs situations pourrait se poser. Mme Etilda Gjona, vice-présidente de la commission des Affaires européennes, considère que si le processus d'adhésion doit inclure l'ensemble de la région, la situation de chaque pays est spécifique, et qu'il faut tenir compte du chemin parcouru par chacun d'eux.

Comme l'a indiqué Mme Jorida Tabaku, la proposition française de « communauté politique européenne » est accueillie favorablement par l'Albanie, à condition toutefois que celle-ci ne constitue pas une alternative à l'élargissement.

II.- Le patrimoine culturel de l'Albanie, capital symbolique et levier d'attractivité

A – En matière d'archéologie, une coopération ancienne entre la France et l'Albanie

Située entre l'Italie et la Grèce, au carrefour des empires d'Occident et d'Orient, l'Albanie a hérité d'un riche patrimoine historique et culturel. Elle abrite ainsi des sites remarquables de l'Antiquité tels que la cité grecque d'Apollonia d'Illyrie ou l'amphithéâtre de Durrës. Ce patrimoine témoigne de l'appartenance de l'Albanie à la civilisation méditerranéenne et à la famille européenne.

La recherche archéologique fait l'objet d'une coopération vieille d'un siècle entre la France et l'Albanie. **Cette année marque en effet le centenaire de la convention relative aux fouilles du site d'Apollonia** par la mission française dirigée par Léon Rey.

Cette présence française en matière de recherche archéologique s'est poursuivie et étendue jusqu'à aujourd'hui, jouant un rôle important dans la prise de conscience de leur patrimoine par les Albanais. Ainsi, une mission franco-albanaise, fondée en 2009 avec le soutien de l'École française de Rome et du ministère des affaires étrangères, se consacre à trois sites archéologiques de l'époque médiévale situés dans la basse vallée du Drin, dans le Nord du pays. La délégation s'est rendue, le 25 avril, dans la région de Shkodër afin de visiter le site médiéval de l'île de Sarda, qui appartient à cet ensemble.



La délégation visite le site archéologique de Sarda avec Mme Etleva Nallbani

Comme l'a expliqué aux sénateurs la directrice de la mission, Mme Etleva Nallbani, la recherche archéologique française contribue ainsi à la définition d'une stratégie de gestion à long terme du patrimoine albanais en veillant à son intégration dans un projet de territoire qui tient compte des intérêts des communautés locales. Reçue par Mme Elva Margariti, ministre de la culture, le 28 avril, la délégation a par ailleurs abordé le sujet du pillage des sites et du trafic d'objets archéologiques, qui pourrait faire l'objet d'une coopération entre la France et l'Albanie.

B – La volonté politique de développer un tourisme durable et responsable

Ce patrimoine historique et archéologique constitue, aux côtés d'autres atouts, un levier d'attractivité pour le développement touristique de l'Albanie.

Le tourisme en Albanie connaît depuis dix ans une forte croissance que la pandémie de Covid-19 n'a que temporairement interrompue. En 2022, 7,3 millions de touristes étrangers ont visité le pays, contre environ 3 millions en 2013. Pour 2023, les chiffres du premier trimestre seraient de 10 % à 15 % plus élevés que ceux de l'an passé. Au regard des réservations, le nombre de 9 millions de visiteurs pourrait être atteint. Toutefois, **le tourisme ne doit pas se développer à n'importe quel prix**. Pour la ministre du tourisme et de l'environnement, Mme Mirela Kumbaro, qui a reçu la délégation, l'Albanie ne doit pas chercher à battre des records de fréquentation mais plutôt à développer un tourisme de qualité. Pour Mme Kumbaro, le fait que deux priorités souvent considérées comme contradictoires, le tourisme et l'environnement, aient été rassemblées au sein d'un grand ministère démontre la volonté politique de parvenir à un développement

durable et responsable du tourisme en Albanie.

En matière de protection de la nature, des progrès ont déjà été accomplis. À la suite d'une mobilisation internationale, la Vjosa, connue comme le dernier fleuve sauvage d'Europe, vient d'obtenir le statut de parc national. Un plan de gestion du territoire est en cours d'élaboration afin de tenir compte de la place des habitants dans cet écosystème.

3



Rencontre avec Mme Mirela Kumbaro, ministre du tourisme et de l'environnement

III.- Une « demande de France » à satisfaire

Au-delà des coopérations en matière archéologique, il existe entre la France et l'Albanie des affinités culturelles qui se traduisent notamment par l'appartenance de l'Albanie à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Les entretiens menés par la délégation ont fait apparaître une « demande de France » qui n'est aujourd'hui pas entièrement satisfaite.

A – Une société civile à accompagner

Les sénateurs ont rencontré, le 24 avril, plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) albanaises : M. Altin Hazizaj, du CRCA/ECPAT, la principale organisation albanaise en matière de droits de l'enfance et de la jeunesse ; Mme Ardita Kolmarku, du Comité d'Helsinki Albanie, qui contrôle le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit ; Mme Ermelinda Mahmutaj, du Centre EDEN, qui promeut le développement durable et l'éducation environnementale ; Mme Kristina Voko, du BIRN Albanie, un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) ayant pour but de promouvoir la liberté d'expression et les droits de l'Homme ; et

Mme Livia Zotrija, d'Aleanca LGBT, première organisation LGBT du pays.

Si elles estiment être mieux préparées que celles des autres pays des Balkans, les ONG albanaises, évoquant un sentiment de « *solitude* », estiment manquer de moyens pour suivre les réformes menées en Albanie sous l'impulsion de l'UE. Elles font également état d'une certaine méfiance de l'État à leur égard.

L'Agence française de développement (AFD), présente dans les Balkans depuis 2019, pourrait contribuer à structurer la société civile albanaise dans une perspective régionale. M. Sébastien Carreau, représentant de l'AFD à Tirana, a exposé aux sénateurs les projets de l'agence en Albanie. Ses interventions ont débuté par le soutien à un programme d'amélioration des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de la mesure des inégalités.

La délégation a également visité l'Alliance française de Tirana, créée en 1992, qui accueille chaque année environ 1 000 apprenants du français. Le maintien de ces effectifs n'est toutefois pas aisé face à la concurrence de l'anglais et de l'allemand. **Ce recul de la francophonie mériterait d'être endigué**, les Albanais eux-mêmes pouvant s'en emparer pour affirmer leur positionnement international.

B – Une coopération décentralisée à développer

Doté d'une superficie de 28 748 km² et d'une population de 2,8 millions d'habitants, l'Albanie est un petit pays néanmoins très diversifié par sa géographie et sa culture. Depuis la réforme territoriale de 2015, l'Albanie se compose de 61 municipalités dotées de territoires élargis et de compétences étendues. Ces collectivités étaient, au moment de la visite sénatoriale, en campagne électorale, les élections devant se tenir le 14 mai. L'opposition ayant refusé de prendre part aux dernières élections de 2019, la quasi-totalité des municipalités sont actuellement gérées par le Parti socialiste du Premier ministre Edi Rama.

L'ambassadrice de l'UE Christiane Hohmann a rappelé que 70 % de l'acquis communautaire doit être mis en œuvre sur le terrain, au niveau des municipalités. Dans cette perspective, **la coopération décentralisée peut être un levier efficace** pour aider le pays à se conformer aux standards européens. La coopération entre collectivités territoriales françaises et municipalités albanaises est encore balbutiante et pourrait se déployer dans des domaines tels que l'agriculture et la gestion de l'eau.

*

Membre de l'OTAN depuis 2009, l'Albanie a montré qu'elle est un partenaire fiable et fidèle de la France et de l'UE. Si le pays a de fortes attentes à l'égard de l'Europe, celle-ci aurait en retour beaucoup à gagner en menant à bien l'intégration de ce partenaire stratégique, qui se présente comme un facteur de stabilité dans la région.

Composition de la délégation

			
M. Pierre OUZOULIAS Président du groupe d'amitié Sénateur des Hauts-de-Seine (CRCE)	Mme Vivette LOPEZ Membre du groupe d'amitié Sénateur du Gard (Les Républicains)	M. Lucien STANZIONE Membre du groupe d'amitié Sénateur du Vaucluse (SER)	M. Jean-Michel ARNAUD Membre du groupe d'amitié Sénateur des Hautes-Alpes (UC)
Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_571.html			